

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 189-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.553

Déposée le: 04.09.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Trüssel (Trimstein, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 22.11.2018

N° d'ACE: 1358/2018 du 19 décembre 2018
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: -



Aéroport de Bern-Belpmoos: que va-t-il se passer avec le crédit d'investissement?

Suite à l'immobilisation au sol des avions de la compagnie SkyWork, le contexte dans lequel s'inscrit l'agrandissement de l'aéroport n'est certainement plus tel qu'il l'était à l'origine. Le canton ayant octroyé un crédit d'investissement de deux millions de francs, il est dans l'intérêt général de savoir comment la société Flughafen Bern AG envisage son avenir.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le gouvernement est-il ou a-t-il été en contact avec Flughafen Bern AG depuis l'immobilisation au sol des avions de SkyWork ?
2. Des déclarations concrètes ont-elles été faites concernant la suite de l'agrandissement de l'aéroport ?
3. Qu'en est-il du contrat de prestations évoqué dans le rapport (chap. 3.3.6) ?

Motivation de l'urgence : Le sujet est d'actualité.

Réponse du Conseil-exécutif

Répondant aux besoins des trafics de ligne et charter, de l'aviation d'affaires et du trafic non commercial (dont les vols relevant de la base fédérale et les vols de formation), l'aéroport de Berne assume pour le site économique et touristique bernois un rôle prépondérant, également dans le domaine hors aviation. En 2017, cet aéroport a enregistré environ 48 000 mouvements aériens, dont près de 6000 pour le segment des trafics de ligne et charter. Depuis 2017, la compagnie *SkyWork Airlines* était la seule à proposer des liaisons aériennes toute l'année depuis et vers Berne et figurait parmi les principaux clients de *Flughafen Bern AG*, la société exploitant l'aéroport. Les répercussions économiques de sa faillite se font sentir en conséquence. Le 20 septembre 2018, *Flughafen Bern AG* a donc communiqué la suspension provisoire des projets d'investissement et la révision de la stratégie déployée jusque-là.

Durant la session de mars 2018, le Grand Conseil a autorisé une subvention d'investissement d'un montant de 2 millions de francs au bénéfice de *Flughafen Bern Infrastruktur AG*. Le Conseil-exécutif a pris la décision, relevant de sa compétence exclusive, d'autoriser un prêt fédéral NPR à taux zéro de plus de 4 millions de francs, et de prendre un engagement conditionnel de plus de 2 millions de francs pour sa responsabilité envers la Confédération. Les versements de la part du canton sont conditionnés par la réalisation effective du programme de construction 2018-2020. En raison de la suspension du projet décidée par *Flughafen Bern AG*, aucun versement n'a encore été effectué¹.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les questions posées :

1. La Direction de l'économie publique, compétente en la matière, est en contact avec le conseil d'administration et la direction de *Flughafen Bern AG*.
2. La décision de l'opportunité et de l'ampleur des investissements qu'il est prévu de réaliser dans les années à venir revient à *Flughafen Bern AG*.
3. La conclusion d'un contrat de prestations se fait habituellement avant le début des travaux et avant le premier versement de la subvention cantonale. Puisque le conseil d'administration de *Flughafen Bern AG* a pour l'heure suspendu tous les projets d'extension, il n'y a actuellement pas lieu de conclure un tel contrat.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ Cf. aussi l'interpellation 168-2018 (de Meuron, Les Verts, Thun) « Aéroport de Bern-Belpmoos: que va-t-il se passer avec le crédit d'investissement? »